Les fabricants d'opioïdes dans le collimateur de la Colombie-Britannique

Abderrahim DERRAJI - 2018-08-30 12:02:26 - Vu sur pharmacie.ma

Dans une déclaration du mercredi 28 août, le Procureur général de la Colombie-Britannique David Eby a révélé qu'une quarantaine de fabricants et de distributeurs d'opioïdes sont visés par une action collective déposée auprès de la Cour suprême de la Colombie-Britannique. «C'est le temps pour les compagnies d'opioïdes d'assumer leurs responsabilités pour les coûts humains et financiers que leurs produits ont fait subir aux familles de Colombie-Britannique», a précisé M. Eby. D'après le Gouvernement fédéral, quelques 4000 Canadiens ont été victimes en 2017 d'opioïdes, soit une hausse de 34 % par rapport à l'année 2016. La Colombie-Britannique a comptabilisé, à elle seule, 1446 morts de surdoses l'an dernier. Cette province souligne que les fabricants et de distributeurs de ces produits ont mis en place des pratiques de marketing qui ont eu un impact «dévastateurs pour la vie de milliers de Britanno-Colombiens».

Le fabricant de l'OxyContin et de l'OxyNEO, Purdue a déjà été visé par une action collective et a fini par accepter de verser 20 millions $ pour indemniser les victimes et leurs familles. Ce règlement accepté par les tribunaux au Québec, en Ontario et en Nouvelle-Écosse mais il a été rejeté par un juge de Saskatchewan qui estime qu'il ne le trouve pas assez «juste, raisonnable et dans l'intérêt de l'action collective dans son ensemble ». Ottawa envisage de réglementer d'une manière drastique le marketing et la publicité des spécialités pharmaceutiques à base d'opioïdes auprès des professionnels de la santé. Cette publicité influence les médecins à prescrire ces médicaments de manière excessive ce qui entraine des addictions chez les patients.